



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CONSEIL EXÉCUTIF
CENT CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
GENÈVE, 3-4 JUIN 2024

DÉCISIONS
ANNEXES

GENÈVE
2024

ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes sont employées dans la documentation de l'OMS :

AIEA	– Agence internationale de l'énergie atomique
ASEAN	– Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIT	– Bureau international du travail
CIRC	– Centre international de recherche sur le cancer
CNUCED	– Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	– Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	– Fonds international de développement agricole
FMI	– Fonds monétaire international
HCR	– Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	– Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	– Organisation de coopération et de développement économiques
OICS	– Organe international de contrôle des stupéfiants
OIM	– Organisation internationale pour les migrations
OIT	– Organisation internationale du travail
OMC	– Organisation mondiale du commerce
OMI	– Organisation maritime internationale
OMM	– Organisation météorologique mondiale
OMPI	– Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMSA	– Organisation mondiale de la santé animale
ONU	– Organisation des Nations Unies
ONUDC	– Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	– Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	– Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPS	– Organisation panaméricaine de la Santé
PAM	– Programme alimentaire mondial
PNUD	– Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	– Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	– Union internationale des télécommunications
UNESCO	– Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	– Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	– Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	– Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Les appellations employées dans ce volume et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Lorsque l'appellation « pays ou zone » apparaît dans le titre de tableaux, elle couvre les pays, territoires, villes ou zones.

AVANT-PROPOS

Le Conseil exécutif a tenu sa cent cinquante-cinquième session au Siège de l’OMS, à Genève, les 3et 4 juin 2024.¹

La Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé ayant élu 12 États Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif² à la place de ceux dont le mandat était venu à expiration,³ la composition du Conseil était en conséquence la suivante :

Pays habilités à désigner un membre	Durée du mandat restant à courir⁴	Pays habilités à désigner un membre	Durée du mandat restant à courir⁴
Australie	2 ans	Micronésie (États fédérés de).....	1 an
Barbade	2 ans	Norvège	3 ans
Brésil	1 an	Pologne.....	3 ans
Brunéi Darussalam	3 ans	Qatar.....	2 ans
Bulgarie	3 ans	République de Corée	3 ans
Cameroun	2 ans	République de Moldova	1 an
Canada.....	1 an	République populaire démocratique de Corée.....	2 ans
Chili.....	3 ans	Sénégal	1 an
Chine	1 an	Slovaquie.....	1 an
Comores	2 ans	Somalie.....	3 ans
Costa Rica	3 ans	Suisse.....	2 ans
États-Unis d’Amérique.....	1 an	Thaïlande.....	3 ans
Éthiopie	1 an	Togo	2 ans
Israël.....	3 ans	Ukraine	2 ans
Lesotho	2 ans	Yémen	1 an
Liban	3 ans	Zimbabwe.....	3 ans
Maldives	1 an		
Maroc	1 an		

La liste des membres et autres participants figure dans le document EB155/DIV./1.

¹ Décision EB154(16) (2024).

² Décision WHA77(7) (2024).

³ Les membres sortants avaient été désignés par les pays suivants : Afghanistan, Bélarus, Danemark, France, Japon, Malaisie, Paraguay, Pérou, République arabe syrienne, Rwanda, Slovénie et Timor-Leste (voir la décision WHA74(8) (2021)).

⁴ À la date de clôture de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	iii
Ordre du jour	vii
Liste des documents	ix
Comités	xi

DÉCISIONS

Décisions

EB155(1)	Évaluation : rapport annuel	3
EB155(2)	Composition du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.....	3
EB155(3)	Composition de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire.....	4
EB155(4)	Composition du Groupe de sélection de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.....	4
EB155(5)	Composition du Groupe de sélection du Prix D ^r LEE Jong-wook pour la santé publique	4
EB155(6)	Composition du Groupe de sélection du Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé.....	5
EB155(7)	Nomination des représentants du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé	5
EB155(8)	Amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.....	5
EB155(9)	Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.....	6
EB155(10)	Lieu, date et durée de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif et de la quarante et unième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.....	6

		Pages
<u>EB155(11)</u>	Lieu, date et durée de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et de la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif	6
<u>EB155(12)</u>	Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet.....	7

ANNEXES

<u>1.</u>	Amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.....	11
<u>2.</u>	Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions adoptées par le Conseil exécutif	12

ORDRE DU JOUR¹

Numéro du point

1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur
2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
3. Résultats de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé
4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif
5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

6. Questions relatives à la gestion, à la gouvernance et aux finances
 - 6.1 Évaluation : rapport annuel
 - 6.2 Partenariats hébergés
 - [Supprimé]
 - Rapport sur les partenariats hébergés
 - Examen des partenariats hébergés
 - 6.3 Collaboration avec les acteurs non étatiques
 - Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS
 - 6.4 Comités du Conseil exécutif
 - Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir
 - Comités des fondations et groupes de sélection : amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé

¹ Tel que le Conseil exécutif l'a adopté à sa première séance (3 juin 2024).

- 6.5 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance
 - 6.6 [Supprimé]
 - 7. Questions relatives au personnel
 - 7.1 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS
 - 7.2 [Supprimé]
 - 8. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude
 - 9. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé
 - 10. Clôture de la session
-

LISTE DES DOCUMENTS

EB155/1 Rev.1	Ordre du jour ¹
EB155/1 (annoté)	Ordre du jour provisoire (annoté)
EB155/2	Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif
EB155/3	Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire
EB155/4	Évaluation : rapport annuel
EB155/4 Add.1	Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif pour adoption ²
EB155/5	Rapport sur les partenariats hébergés
EB155/6	Examen des partenariats hébergés Examen du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
EB155/7	Collaboration avec les acteurs non étatiques Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS
EB155/7 Add.1	Projet de décision Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS
EB155/7 Add.2	Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif pour adoption ²
EB155/8 et Add.1	Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir
EB155/9	Comités des fondations et groupes de sélection : amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé ³
EB155/10	Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

¹ Voir la page vii.

² Voir l'annexe 2.

³ Voir l'annexe 1.

EB155/11	Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude
EB155/12 Rev.1	Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Document d'information

EB155/INF./1	Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS
--------------	--

Documents divers

EB155/DIV./1 Rev.1	Liste des membres et autres participants
EB155/DIV./2	Liste des décisions
EB155/DIV./3	Liste des documents

COMITÉS¹

Comité du programme, du budget et de l'administration²

M. Blair Exell (Australie), M^{me} Zhang Yang (Chine), M^{me} Barbara De Rosa-Joynt (États-Unis d'Amérique), D^{re} Lia Tadesse Gebremedhin (Éthiopie), M^{me} Aishath Rishmee (Maldives), D^r Abdelkrim Meziane Bellefquih (Maroc), D^{re} Rosa Gutiérrez Palomino (Pérou), D^{re} Hanan Mohamed Al Kuwari (Qatar, membre de droit), D^r Salih Ali Al-Marri (Qatar), D^{re} Ala Nemerenco (République de Moldova), D^r Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), D^r Sabin Nsanzimana (Rwanda, membre de droit), D^{re} Marie Khémessé Ngom Ndiaye (Sénégal) et Professeur Jozef Šuvada (Slovaquie).

Quarantième réunion, 22-24 mai 2024 : M. Yong Feng (Chine, Président), M. José Acacio (Australie), M^{me} Barbara De Rosa-Joynt (États-Unis d'Amérique), D^r R.N. Belachew (Éthiopie), M^{me} S. Mohamed (Maldives), M^{me} Fatima Ezzahra Rachidi (Maroc, suppléante du D^r Abdelkrim Meziane Bellefquih), D^r E.R. Peña Sánchez (Pérou), D^{re} Hanan Mohamed Al Kuwari (Qatar, membre de droit), D^r Salih Ali Al-Marri (Qatar), M. Andrei Cazacu (République de Moldova), D^r Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), D^r Sabin Nsanzimana (Rwanda, membre de droit), M. B. Gning (Sénégal) et Professeur Jozef Šuvada (Slovaquie).

¹ On trouvera ci-dessous la composition des comités ainsi que la liste des participants à la réunion indiquée.

² Composition déterminée par le Conseil exécutif dans la décision EB153(5) (2023) : changement des représentants de l'Australie, de la Chine, de l'Éthiopie, des Maldives, du Pérou, de la République de Moldova et du Sénégal.

DÉCISIONS

DÉCISIONS

EB155(1) Évaluation : rapport annuel¹

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général,² et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif,³

A décidé de procéder à la révision de la politique d'évaluation, en tenant compte de l'étude comparative et des observations formulées par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-cinquième session, et de demander que le projet de politique d'évaluation révisée, après examen par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, soit soumis pour examen au Conseil exécutif à sa cent cinquante-septième session en 2025.

(Deuxième séance, 3 juin 2024)

EB155(2) Composition du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, ayant examiné les rapports intitulés « Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir »,⁴ a nommé membres du Comité du programme, du budget et de l'administration le D^r Said Anli Aboubacar (Comores), M. Wayne Marshall (Barbade), M. Tovar da Silva Nunes (Brésil), le Dr Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande), M^{me} Cathrine Marie Lofthus (Norvège), le D^r Ali Haji Adam Abubakar (Somalie) et M. Minsoo Park (République de Corée) pour une période de deux ans ou jusqu'à l'expiration de leur mandat au Conseil, si celle-ci intervient plus tôt, en plus du D^r Ibrahima Sy (Sénégal), du D^r Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), de M. Andrei Cazacu (République de Moldova), du D^r Salih Ali Al-Marri (Qatar) et de M. José Acacio (Australie), qui étaient déjà membres du Comité. Le Président du Conseil et M^{me} Rhena Forrer (Suisse), Vice-Présidente du Conseil, ont été nommés membres de droit. Il a été entendu que si l'un des membres du Comité, à l'exception des deux membres de droit, n'était pas en mesure d'assister aux réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, participerait aux travaux du Comité.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

¹ Voir à l'annexe 2 les incidences financières et administratives que cette décision aura pour le Secrétariat.

² Document EB155/4.

³ Document EB155/2.

⁴ Documents EB155/8 et EB155/8 Add.1.

EB155(3) Composition de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire

Le Conseil exécutif, ayant examiné les rapports intitulés « Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir », ¹ a décidé de nommer membres de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire la D^{re} Yawa Djatugbé Apétsianyi (Togo), la D^{re} Alejandra Pizarro Ibáñez (Chili), le D^r Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), M^{me} Katarzyna Drązek-Laskowska (Pologne), le Professeur Plamen Dimitrov (Bulgarie), le D^r Haji Mohammad Isham Haji Jaafar (Brunéi Darussalam) et M. Minsoo Park (République de Corée) pour une période de deux ans ou jusqu'à l'expiration de leur mandat au Conseil, si celle-ci intervient plus tôt, en plus de M. Selibe Mochoboroane (Lesotho), de M^{me} Christine Harmston (Canada), de M. Ahmed Naseem (Maldives), du D^r Abdelkrim Meziane Bellefquih (Maroc) et du D^r Qasem Mohammed Buhaibah (Yémen), qui étaient déjà membres de la Commission. Le Président du Conseil et M^{me} Rhena Forrer (Suisse), Vice-Présidente du Conseil, ont été nommés membres de droit. Il a été entendu que si l'un des membres de la Commission, à l'exception des deux membres de droit, n'était pas en mesure d'assister aux réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, participerait aux travaux de la Commission.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

EB155(4) Composition du Groupe de sélection de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé

Le Conseil exécutif, conformément aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé, a nommé le D^r Firass Abiad (Liban) membre, pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, du Groupe de sélection de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé, en plus du Président du Conseil et d'un représentant du fondateur, membres de droit. Il a été entendu que si le D^r Abiad n'était pas en mesure d'assister aux réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, participerait aux travaux du Groupe de sélection.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

EB155(5) Composition du Groupe de sélection du Prix D^r LEE Jong-wook pour la santé publique

Le Conseil exécutif, conformément aux Statuts du Prix D^r LEE Jong-wook pour la santé publique, a nommé M. Li Mingzhu (Chine) membre, pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, du Groupe de sélection du Prix D^r LEE Jong-wook pour la santé publique, en plus du Président du Conseil, membre de droit. Il a été entendu que si M. Li n'était pas en mesure d'assister aux réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, participerait aux travaux du Groupe de sélection.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

¹ Documents EB155/8 et EB155/8 Add.1.

EB155(6) Composition du Groupe de sélection du Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé

Le Conseil exécutif, conformément aux Statuts du Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé, a nommé le D^r Aspect J.C. Maunganidze (Zimbabwe) membre, pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, du Groupe de sélection du Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé, en plus du Président et du premier Vice-Président du Conseil, membres de droit. Il a été entendu que si le D^r Maunganidze n'était pas en mesure d'assister aux réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, participerait aux travaux du Groupe de sélection.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

EB155(7) Nomination des représentants du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif, conformément au paragraphe 1 de la résolution EB59.R7 (1977), a nommé son Président, ainsi que ses trois premiers Vice-Présidents, le D^r Abdulla Khaleel (Maldives), M. Marcus Samo (États fédérés de Micronésie) et le D^r Malachie Manaouda (Cameroun), pour représenter le Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Il a été entendu que si l'un d'entre eux n'était pas en mesure d'assister à l'Assemblée de la Santé, la Vice-Présidente restante, M^{me} Rhena Forrer (Suisse), et le Rapporteur, le D^r Qasem Mohammed Buhaibah (Yémen), pourraient être invités à y représenter le Conseil.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

EB155(8) Amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé¹

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur les amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé,² a décidé d'approuver les amendements à l'article 4 des Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

¹ Voir l'annexe 1.

² Document EB155/9.

EB155(9) Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS¹

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général,² et ayant examiné le rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif,³

A décidé d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les acteurs non étatiques suivants : Rare Diseases International et The Center for Reproductive Rights, Inc.

(Troisième séance, 4 juin 2024)

EB155(10) Lieu, date et durée de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif et de la quarante et unième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé de convoquer sa cent cinquante-sixième session le lundi 3 février 2025 au Siège de l'OMS, à Genève, et de clore la session au plus tard le mardi 11 février 2025. Il a décidé en outre que la quarante et unième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif se tiendrait du mercredi 29 au vendredi 31 janvier 2025 au Siège de l'OMS. Au cas où des restrictions empêcheraient la tenue de ces réunions en présentiel, des ajustements aux modalités seront apportés par le Conseil exécutif ou, à titre exceptionnel, par les membres de son bureau, en concertation avec le Directeur général. Le Conseil a également décidé que la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire tiendrait sa cinquième réunion le mardi 3 et le mercredi 4 septembre 2024, et sa sixième réunion le mercredi 16 et le jeudi 17 avril 2025.

(Quatrième séance, 4 juin 2024)

EB155(11) Lieu, date et durée de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et de la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé que la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait à Genève, et qu'elle s'ouvrirait le lundi 19 mai 2025 et prendrait fin au plus tard le mardi 27 mai 2025. Il a décidé en outre que la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif se tiendrait du mercredi 14 au vendredi 16 mai 2025 au Siège de l'OMS, à Genève. Au cas où des restrictions empêcheraient la tenue de ces réunions en présentiel, des ajustements aux modalités seront apportés par le Conseil exécutif ou, à titre exceptionnel, par les membres de son bureau, en concertation avec le Directeur général.

(Quatrième séance, 4 juin 2024)

¹ Voir à l'annexe 2 les incidences financières et administratives que cette décision aura pour le Secrétariat.

² Document EB155/7.

³ Document EB155/2.

EB155(12) Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet¹

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Comité du budget, du programme et de l'administration² et ayant examiné, en séance privée, les résultats de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

A décidé :

- 1) de saluer le rapport des chefs de file de la réforme de la gouvernance dirigée par les États Membres sur le processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet ;
- 2) de demander aux chefs de file de la réforme de la gouvernance dirigée par les États Membres de continuer à présider les consultations sur cette question, y compris en y faisant participer des groupes régionaux, en vue de finaliser un projet de procédures qui serait soumis à l'examen du Conseil exécutif à sa cent cinquante-sixième session en 2025 ;
- 3) de veiller à ce que les consultations restent à composition non limitée, en assurant l'inclusivité et la transparence ;
- 4) de prier instamment tous les États Membres de participer activement à toutes les consultations et, le cas échéant, d'organiser des discussions régionales entre eux, y compris dans le cadre ou en marge des comités régionaux ;
- 5) de demander aux chefs de file de la réforme de la gouvernance dirigée par les États Membres de continuer à organiser régulièrement pour les États Membres, avec l'appui du Secrétariat, des réunions d'information informelles sur l'avancement de l'élaboration du projet de texte révisé. Des réunions d'information intersessions sur le document actuel devraient notamment être organisées avec toutes les Régions de l'OMS pour favoriser une compréhension commune de l'approche adoptée et continuer à intégrer les considérations déjà prises en compte lors de l'élaboration des procédures présentées à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé ;
- 6) de demander au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et aux membres du personnel du Secrétariat occupant une fonction appropriée et capables de donner des orientations impartiales, sans conflit d'intérêts réel ou perçu quant à l'issue du projet de procédures, de fournir en temps utile des conseils et un soutien aux États Membres.

(Quatrième séance, 4 juin 2024)

¹ Voir à l'annexe 2 les incidences financières et administratives que cette décision aura pour le Secrétariat.

² Document EB155/2.

ANNEXES

ANNEXE 1

AMENDEMENTS AUX STATUTS DE LA FONDATION DE L'ÉTAT DU KOWEÏT POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ¹

[EB155/9, annexe 1 – 23 avril 2024]

Article 4

Objet

1. Le but de la Fondation est de décerner un prix (« Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la promotion du vieillissement en bonne santé ») à une ou plusieurs personnes, institutions ou organisations non gouvernementales ayant apporté une contribution exceptionnelle à la recherche, à la promotion de la santé, aux politiques et/ou aux programmes sur le vieillissement en bonne santé. Les critères précis qui s'appliquent pour évaluer les travaux menés par le ou les candidats seront déterminés par le Groupe de sélection de la Fondation. Le Groupe de sélection de la Fondation a élaboré des directives à cet égard.

2. Le Prix sera remis au cours d'une session de l'Assemblée mondiale de la Santé au lauréat ou, en son absence, à la personne chargée de le représenter.

¹ Voir la décision EB155(8).

ANNEXE 2

INCIDENCES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES QU'AURONT POUR LE SECRÉTARIAT LES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

Décision EB155(1) Évaluation : rapport annuel	
A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2024-2025	
1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 au titre duquel/desquels cette décision serait appliquée :	4.2.2 Le Secrétariat agit de manière responsable et transparente, dans le respect des règles et de la gestion des risques, y compris par l'apprentissage institutionnel et par une culture de l'évaluation
2. En quoi l'examen de la décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 ?	Sans objet
3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2024-2025 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025 :	Sans objet
4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :	Un an (de mai 2024 à mai 2025)
B. Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat	
1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :	0,46 million USD
2.a Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :	0,46 million USD
2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :	0
3. Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2026-2027, en millions USD :	Sans objet
4. Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :	Sans objet
5. Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD :	
– Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours :	0,46 million USD
– Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :	0
– Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :	0

Tableau. Ventilation des dépenses estimatives (en millions USD)

Exercice	Coûts	Région						Siège	Total
		Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental		
B.2.a 2024-2025 Dépenses déjà prévues	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,46	0,46
	Activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,46	0,46
B.2.b 2024-2025 Dépenses supplémentaires	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.3 2026-2027 Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.4 Exercices futurs Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–

Décision EB155(9) Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS	
A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2024-2025	
1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 au titre duquel/desquels cette décision serait appliquée :	4.2.1 Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies 4.2.2 Le Secrétariat agit de manière responsable et transparente, dans le respect des règles et de la gestion des risques, y compris par l'apprentissage institutionnel et par une culture de l'évaluation
2. En quoi l'examen de la décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 ?	Sans objet
3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2024-2025 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025 :	Sans objet
4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :	Les relations officielles avec les acteurs non étatiques font l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour du Conseil exécutif.
B. Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat	
1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :	Les ressources (les produits et les charges) associées aux interactions avec les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS sont prises en compte dans le cycle de planification ordinaire et ne sont pas calculées séparément.
2.a Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :	Sans objet
2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :	Sans objet

3.	Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2026-2027, en millions USD : Sans objet
4.	Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD : Sans objet
5.	Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD : – Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours : Sans objet – Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : Sans objet – Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : Sans objet

Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2025.

Décision EB155(12)	Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet
A.	Lien avec le budget programme approuvé pour 2024-2025
1.	Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 au titre duquel/desquels cette décision serait appliquée : 4.2.1. Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies
2.	En quoi l'examen de la décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 ? Sans objet
3.	Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2024-2025 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025 : Sans objet
4.	Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision : Treize mois (jusqu'en juin 2025)
B.	Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat
1.	Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD : 0. Les mesures liées à la présente décision relèvent des coûts connexes de la décision EB154(5) (2024).
2.a	Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD : 0. Les mesures liées à la présente décision relèvent des coûts connexes de la décision EB154(5).
2.b	Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD : Sans objet
3.	Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2026-2027, en millions USD : Sans objet

4.	Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD : Sans objet
5.	Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD : – Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours : Sans objet – Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : Sans objet – Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : Sans objet

Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2025.
